

COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 04 JUILLET 2026

Présents : Michel ARNAUD - Yannick BONY – Fabrice BORDERIE - Gilles BOULAY – Pierre GIACOMELLO - Marie-Pierre LAFONT – Danielle ROUX

Secrétaire de séance : LAFONT Marie-Pierre

Bouygues Télécoms : dans le cadre du projet NEW DEAL une antenne 4G (Bouygues, SFR, Free, Orange) sera installée sur notre commune à Chaumont dans les 2 ans à venir. Le dédommagement annuel s'élèvera à 1500€.

Jardin du souvenir : le devis de l'entreprise MAZAL concernant les plaques s'élevant à 450€ pour les 9 plaques, le prix de vente individuel a été fixé à 50€.

Réservoir d'eau : le contrat avec l'entreprise LEMONNIER sera renouvelé pour l'entretien du réservoir et de la pompe à chlore.

Travaux : la rue Chez Barbet et les impasses des Baris et Vaugiers seront impactées par la pause de caniveaux courant juillet et ce pour une période de 2 à 4 semaines. Il est rappelé que les travaux sont éligibles au FIC.

Cimetière : les travaux de désherbage pour cette année seront confiés à Mlle SOUCHAL, son devis s'élevant à 806€ TTC. Un nouveau devis lui sera demandé pour l'entretien annuel du cimetière et du terrain de pétanque.

Lotissement : suite à une rencontre entre les différents interlocuteurs impliqués dans le projet, le département nous a proposé une aide financière (amendes de police). Nous devrions percevoir la somme de 7500€.

Subventions renouvelées :

- Comité des fêtes : 500 €

- Chasse : 500 €
- Anciens d'AFM : 150€

Eau : délibération obligatoire

- 0,32€ redevance
- 0,04€ performance réseau
- 0,08€ assainissement

Adhésions annuelles associations :

- femmes élues : 30€
- ADIT : 376€

Référent déontologie : a été élu M. Gérard PAYET

Replantation haie par VSB : aucun accord n'a pu être trouvé avec un particulier, elle sera donc plantée sur un terrain communal, l'emplacement reste à définir, Le dédommagement s'élève à 550€.

Eoliennes : l'inauguration aura lieu courant septembre. Les invitations seront envoyées à la population de Tortebeffe par VSB ou par la mairie.

Pompiers : suite à une étude réalisée par le chef de compagnie de Rochefort-Montagne, le plan de déploiement de notre commune a été modifié comme suit :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------|
| Rang 1 : Herment | Rang 2 : Gelles |
| Rang 3 : Bourg-Lastic | Rang 4 : Laqueuille |
| Rang 5 : Rochefort-Montagne | Rang 6 : Giat |
| Rang 7 : La Goutelle | Rang 8 : La Bourboule |
| Rang 9 : Ceyssat/Olby | |

Étang : il est rappelé qu'un lâcher de truite a bien eu lieu le 28 mai 2026

